



Coefficient sur fiche de salaire

Par **appot**, le **09/01/2009** à **09:57**

Bonjour, nous sommes une équipe et nous dépendons de la convention SNAECSSO, nous nous sommes aperçus, après avoir rempli nos grilles de cotations avec nos DP, que notre coefficient était inférieur à celui que nous devrions avoir par rapport au travail que nous effectuons quotidiennement. Sommes-nous en droit de réclamer une augmentation de ce coefficient et notre employeur est-il obligé de nous le réactualiser sans que cela nous porte préjudice?